



Ligne directe (514) 598-3785

Le 26 juin 2000

PAR MESSAGEUR

Me Véronique Dubois
Secrétaire, Régie de l'énergie
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : Projet d'extension de réseau
 «Saint-Félicien / Saint-Prime»
 Dossier de la Régie : R-3449-2000
 Notre dossier : 312.00076

1717, rue du Havre
Montréal (Québec)
H2K 2X3

Téléphone
(514) 598-3444

Site Internet
www.gazmetro.com

Chère consoeur,

Nous faisons suite à la vôtre du 19 juin dernier et vous transmettons, en huit exemplaires, les pièces SCGM-1, documents 1.1 à 1.4 qui contiennent les réponses aux demandes de renseignement dans le dossier mentionné en objet.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

J.B.Allard

JBA/rh
Pièces jointes

c.c. : Me Hélène Sicard (FACEF/ARC)
Me Benoît Pépin (OC)
Me Claude Tardif (CERQ)
Me Louis A. Leclerc (TCGE)
Me F. Jean Morel (HYDRO-QUÉBEC)
Me Pierre Tourigny (RNCREQ)
Me Phi P. Dang (TQM)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me Yves Corriveau (ROÉE)
M. Jean-Pierre Drapeau (GRAME/UDD)

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Lettre du 8 juin 2000

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 1 **Référence :** SCGM-1, document 1, pages 6, 7 et 8 de 13

Préambule :

Au moment de la rédaction de sa requête SCGM avait atteint plus de 53% de l'objectif de vente pour la première année en terme de volume, soit des ententes signées pour plus de 960 10³ m³. SCGM précise aussi que les contrats avec Lambois, Pan-O-Starr, ainsi qu'avec le CÉGEP de Saint-Félicien sont signés. SCGM indique que les retraits de l'industrie Lambois ne sont prévus que pour la deuxième année.

Demande :

- a) Veuillez fournir les résultats de vente actuels, pour tous les secteurs : le nombre de clients qui ont signé des ententes, les volumes impliqués, les classes de tarif et la durée des contrats.
 - b) L'augmentation des retraits prévus entre la première et la seconde année pour le secteur industriel (1169 10³ m³ à 1721 10³ m³) correspond-elle seulement à la contribution de Lambois et de la phase 2 de Pan-O-Starr ?
-

Réponse 1 a)

Les résultats de vente actuels sont présentés dans le tableau ci-dessous. Si on considère seulement les retraits prévus pour la première année, les contrats signés à ce jour représentent 56 % de l'objectif de vente en terme de volume.

Secteurs	Clients	Volumes (10³m³)	Tarifs	Durée du contrat
Institutionnel	Polyvalente Quatre Vents	168	M	5
	CÉGEP St-Félicien	196	M	5
Industriel	Pan-O-Starr	650	M	5
	Lambois	665	M	5

Le projet Saint-Félicien/ Saint-Prime ne sera réalisé qu'à la condition d'obtenir 100 % de la marge brute sous signature (220 992\$) avant le début des travaux et/ou une rentabilité équivalente.

Réponse 1 b)

L'augmentation des retraits prévue entre la première et la seconde année pour le secteur industriel correspond uniquement à la contribution de Lambois.

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Lettre du 8 juin 2000

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 2 **Référence :** SCGM-1, document 1, page 8 de 13

Préambule :

SCGM indique que les négociations sont en cours avec le promoteur de l'usine de cogénération à la biomasse. Le gaz naturel sera utilisé comme combustible d'appoint au démarrage et selon la qualité des copeaux.

Demande :

Veillez élaborer sur les besoins en gaz naturel pour cette usine, le profil de la demande et les variations possibles. Quelle est contractuellement, l'amplitude des besoins que SCGM pourrait être appelé à combler pour cette usine à court et moyen terme ? Veuillez fournir les précisions pertinentes sur cette usine de cogénération.

Réponse 2

La disponibilité en gaz naturel permettra des utilisations d'appoint en terme de démarrage. La fréquence de ces utilisations sera de trois à quatre fois par année.

La consommation annuellement requise est évaluée à $370 \cdot 10^3 \text{m}^3$ par les ingénieurs de la compagnie du promoteur du projet de cogénération. Il est prévu que cette consommation demeure stable dans les prochaines années.

Société en commandite Gaz Métropolitain
Projet Saint-Félicien/ Saint-Prime, R-3449-2000

Autres	Total
Matériaux	
Postes et vannes	74 843 \$
Coûts entrepreneur	
Roc	374 040 \$
Pavage, sciage, planage et trottoir	420 795 \$
Traverses de rivière (3)	112 212 \$
Postes et vannes	28 052 \$
Total	1 009 942 \$

Réponse 4 b)

L'adjudication du projet St-Félicien s'est faite à l'intérieur du contrat général de la région sans passer par le processus d'appel d'offres. Plusieurs éléments justifient cette décision.

- 1) Suite à un effort soutenu de partenariat avec les entrepreneurs généraux, les prix obtenus aux contrats généraux en 1999 sont plus bas que les coûts historiques obtenus par le biais des appels d'offres pour les projets spécifiques. A titre d'exemple, pour le projet St-Germain de Grantham, les prix obtenus du plus bas soumissionnaire étaient environ 10% plus élevés que les prix au contrat général de l'Estrie.
- 2) À cause des circonstances entourant les projets majeurs cette année, nous aurions dû sortir quatre appels d'offres au même moment sur le marché. Cette stratégie aurait entraîné une offre supérieure à la capacité d'absorption du marché et aurait entraîné une hausse prévisible des prix par rapport aux prix historiques obtenus lors d'appels d'offres pour projets spécifiques.
- 3) Au-delà des caractéristiques techniques propres à ce projet telles que décrites à la partie 4 a), les prix obtenus de l'entrepreneur général (firme Ganotec) sont très près du prix estimé par le service de la Construction et reflètent la réalité de cette région qui a affiché, au fil des ans, une productivité inférieure à celle obtenue ailleurs dans la province.

Cette stratégie est ponctuelle et contextuelle. Le recours au processus d'appel d'offres n'est nullement remis en question. Nous croyons cependant avoir obtenu les meilleures conditions disponibles dans les circonstances.